



# LE BULLETIN DES SAUVAGINIERS

D'AUTRAY – PIERRE-DE SAUREL – NICOLET/YAMASKA – MASKINONGÉ

## Chasse Centricoise : un modèle gestion à exporter !

Source : Yvon Courchesne, président de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs | Centre-du-Québec

La fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Centre-du-Québec réalise actuellement un projet dans le cadre de la mise en œuvre du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire afin de faciliter la pratique de la chasse aux petits gibiers (gélinotte huppée et lièvre d'Amérique) au Centre-du-Québec. Le but du projet est d'offrir des terrains pour la pratique de cette chasse traditionnelle. En effet, au Centre-du-Québec plus de 93 % des boisés sont privés et la tendance actuelle est de freiner cette chasse à cause de la recrudescence de la chasse aux cerfs. Pourtant, la chasse aux cerfs dure à peine 39 jours alors que la chasse aux petits gibiers s'échelonne sur 117 jours. En fait, il reste encore 8 semaines de chasse aux petits gibiers après la fermeture de la chasse aux cerfs. Nous croyons qu'il est possible de partager le territoire et d'exploiter cette ressource renouvelable.

Beaucoup de chasseurs de cerfs ont des craintes pour partager leur territoire avec des chasseurs de petits gibiers. Pourtant, la chasse aux petits gibiers non seulement ne dérange pas les cerfs, mais peut même favoriser les chasseurs en stimulant les déplacements des cerfs. Contrairement à la croyance populaire, les cerfs ne sont pas importunés par un chasseur qui circule brièvement dans leur territoire.

La gestion de la chasse aux petits gibiers sur des lots privés sera la responsabilité d'un conseil d'administration indépendant composé de propriétaires, d'utilisateurs, de membres de la fédération et de représentants des autorités municipales. Il s'agit d'un organisme à but non lucratif nommé « Chasse Centricoise ».

Dans le cadre du projet, nous avons évalué le potentiel de plusieurs lots pour la gélinotte huppée en nous basant sur une approche développée par le ministère des Ressources naturelles.



L'objectif est d'offrir aux chasseurs l'opportunité de pratiquer la chasse aux petits gibiers et de rendre disponibles des outils adaptés (cartes).

### Démarche pour les chasseurs

1. Obtenir une carte de membre de la [Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs](#).
2. Choisir un site de chasse sur la carte dans l'onglet « Réservation » sur le site internet.
3. Noter le numéro du lot et les coordonnées GPS du stationnement.
4. Remplir le formulaire à l'onglet « Réservation ».
5. Effectuer le paiement de 20 \$ par chasseur.
6. Vous recevrez un courriel de confirmation avec une vignette de stationnement.
7. Imprimer la vignette.
8. Stationner votre véhicule à proximité de l'affiche désignant le stationnement du lot pour lequel vous avez fait une réservation.
9. Poser la vignette bien à la vue.
10. Profiter de votre journée de chasse au Centre-du-Québec.
11. N'oubliez pas de remercier le propriétaire si vous le rencontrez au hasard de vos déplacements.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante ou visiter le site WEB :

[info@chassecentricoise.com](mailto:info@chassecentricoise.com)  
<http://chassecentricoise.com>

## Feu vert pour la Baie Lavallière

Par François Bergeron, trésorier tiré du communiqué de presse de CI du 13 mai 2013


Pour pallier aux divers problèmes observés dans la baie Lavallière, près de Sorel-Tracy, Canards Illimités (CI) mettra en place, au coût de près de 835 000 dollars, un nouvel aménagement faunique offrant des conditions d'habitats optimales et indispensables à la reproduction de nombreuses espèces utilisatrices des marais, notamment les canards et la perchaude. L'annonce a été faite en présence du ministre du MDDEFP, Yves François Blanchet, et de la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec et députée de Richelieu, Élane Zakaïb. Il est à noter que le Gouvernement du Québec soutient financièrement ce projet à la hauteur de 596 000 \$.

Située à la hauteur du lac Saint-Pierre, reconnu par l'UNESCO comme Réserve mondiale de la biosphère depuis 2000, la baie Lavallière représente un territoire de grand intérêt pour les poissons et la sauvagine. Au début des années 1980, CI a fait une première intervention majeure en restaurant l'ensemble de la baie. Afin d'éviter le refoulement de l'eau sur les terres agricoles, le niveau d'opération a été fixé plus bas que celui souhaité avec le résultat prévisible que la végétation est devenue trop dense. Dès 2005, le Regroupement des Sauvaginiers du Lac St-Pierre a sonné l'alarme quant à la détérioration de la baie.

Divers facteurs ont perturbé la baie Lavallière et plusieurs utilisateurs ont constaté une diminution de son potentiel faunique et une détérioration générale de l'habitat, notamment sur la superficie d'eau libre encore disponible pour la faune qui est évaluée à seulement 61 hectares.

L'aménagement du marais St-Louis consiste donc à restaurer un marais permanent à l'intérieur de la baie Lavallière par l'installation d'un ouvrage de contrôle du niveau d'eau, de digues et d'une station de pompage. La gestion de l'eau à l'intérieur du marais permettra de prévenir la densification de la végétation. Fait important, le marais St-Louis occupera, à la suite de ces travaux, une superficie très importante de 117 hectares, soit l'équivalent de plus de 230 terrains de football.




L'organisme s'est aussi adjoint de solides partenaires sans qui cette intervention n'aurait pas été possible : le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Habitat faunique Canada, la Fondation de la faune du Québec et ArcelorMittal.



**DESCRIPTION DU PROJET :**

Pour pallier aux divers problèmes observés dans la baie, CI et le gouvernement du Québec ont décidé de mettre en place un nouveau concept d'aménagement faunique pour préserver ce marais et restaurer cet habitat de prédilection pour la sauvagine et les poissons.


La phase I du projet, consiste, à aménager un marais permanent (St-Louis) à l'intérieur de la baie Lavallière par la mise en place d'un ouvrage de contrôle du niveau d'eau, de digues et d'une station de pompage. Ce nouvel aménagement permettra d'offrir des conditions d'habitats optimales et indispensables à la reproduction d'une multitude d'espèces fauniques utilisatrices des marais telles que la perchaude et les canards.

Superficie du projet :	117 ha
Tenure des terres :	Publique
Coût du projet:	835 000 \$

### MARAIS ST-LOUIS

Croquis d'aménagement









**Aménagements existants**

- Ouvrage de contrôle
- Digue

**Aménagements projetés**

- Aménagement faunique Baie Lavallière (1503 ha)
- Ouvrage de contrôle
- Station de pompage
- Digue
- Marais St-Louis (117 ha)

**Partenaires financiers:**

## Le Petit Duc Maculé

Par Alain Desmarais, président

Le Petit-Duc Maculé est le plus petit de nos hiboux. Il mesure de 16 à 25 cm et peut vivre jusqu'à 14 ans. On le retrouve sous une phase rousse ou grise. Il réside dans la moitié est de l'Amérique du Nord. Au Québec, on le retrouve dans la partie sud-ouest. C'est un oiseau nocturne qui accumule ses proies dans le nid pour les consommer plus tard. Le Petit-Duc se nourrit principalement de petits rongeurs, mais peut également capturer des insectes, de petits oiseaux, ainsi que des amphibiens.

Le Petit-Duc Maculé niche dans les cavités d'arbres, naturelles ou faites par les Pics-Bois. Il utilise parfois les nichoirs construits pour les canards Branchus. La femelle peut réutiliser le même site de nidification durant plusieurs années. Un couple peut rester ensemble toute leur vie. La période de nidification se situe de mars à mai. La femelle pond de 4 à 5 œufs blancs de 3 cm de diamètre, qu'elle couve durant 26 jours.

À la naissance, les petits ressemblent à de petites boules de duvet blanches. Le mâle nourrit la femelle durant l'incubation. Le mâle et la femelle nourrissent les petits, qui quitteront le nid après une trentaine de jours. Les oisillons quittent le nid avant de savoir voler.

La population du Petit-Duc Maculé est menacée par la destruction de son habitat et des arbres propices à sa nidification. La coupe des arbres morts ou parsemés de trous de Pics-Bois l'affecte, ce dernier étant incapable de faire lui-même des trous dans les arbres, c'est pourquoi les nichoirs à canards branchus sont souvent utilisés par le Petit-Duc. Dans notre réseau de nichoirs à Branchu situé à l'île de Grâce, dans l'archipel du lac St-Pierre, sur 64 nichoirs disponibles, 17 étaient utilisés par le Petit-Duc Maculé comme dépôt pour conserver ses proies et il était présent dans 3 nichoirs.



Sources :

[www.ugrop.qc.ca](http://www.ugrop.qc.ca)

[www.oiseaux-birds.com](http://www.oiseaux-birds.com)

[www.allaboutbirds.org](http://www.allaboutbirds.org)

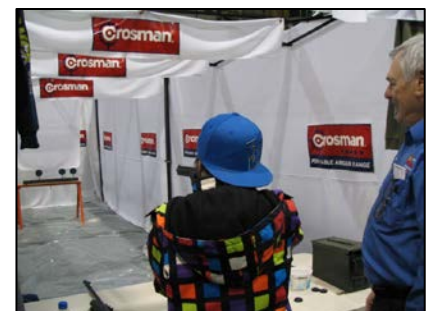
[www2.cstois-lacs.qc.ca](http://www2.cstois-lacs.qc.ca)

Suzanne Brûlotte (2002). Les oiseaux de proie du Québec, Broquet

## Salon plein air, chasse et pêche Trois-Rivières

Par Joanie Otis, secrétaire

Encore cette année, l'équipe de bénévoles du Regroupement des Sauvaginiers du Lac St-Pierre était au rendez-vous des chasseurs lors du Salon plein air, chasse et pêche Trois-Rivières qui s'est déroulé du 4 au 7 avril dernier au Centre Alphonse Desjardins. Voici quelques photos de l'événement.



## Changements règlementaires importants pour la chasse à la sauvagine pour 2013

Source : Le Migrateur, Janvier 2013 : Table de concertation fédérale pour la gestion des oiseaux migrateurs

### Deux abolitions importantes

Auparavant, vous aviez droit de posséder 20 bernaches et 60 oies blanches dans votre congélateur. Ces limites concernant la possession dans vos congélateurs, pour ces deux espèces seulement, ne sont plus règlementées. Pour les autres espèces, les limites de conservation sont conservées.

### Augmentation de la limite de prises du canard noir

Le quota journalier pour le canard noir était de 4 au Saguenay-Lac-Saint-Jean et de 2 sur tout le sud du Québec. En 2013, il passe à 6 canards par jour et à 18 canards de possession pour toute la province à l'exception d'une partie de l'Outaouais (réglementation ajustée à celle de l'Ontario).

# INVITATION À TOUS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

**Mercredi, 19 juin 2012 à 18 h 30**

**420, route Marie-Victorin, Baie-du-Febvre,  
François Bergeron, trésorier (450) 742-7260**

Lors de l'assemblée générale de 2013, il y aura le tirage annuel pour les membres en règle. Retournez le coupon détachable de la carte de membre accompagné d'un chèque de 10 \$ au nom du Regroupement des Sauvaginaires du Lac St-Pierre et vous courez la chance de remporter un des quatre prix suivants.

<b>1<sup>ER</sup> PRIX</b> <b>VALEUR DE 250 \$</b>	<b>2<sup>E</sup> PRIX</b> <b>VALEUR DE 200 \$</b>	<b>3<sup>E</sup> PRIX</b> <b>VALEUR 60 \$</b>	<b>4<sup>E</sup> PRIX</b> <b>VALEUR DE 25 \$</b>
Forfait de pêche à la Pourvoirie du lac St-Pierre pour deux personnes (non transférable) avec guide et embarcation compris <a href="http://www.lacsaintpierre.com">www.lacsaintpierre.com</a>	Forfait de chasse aux canards à la Commune de Baie-du-Febvre pour une personne (non transférable) avec guide et chien rapporteur. <a href="http://www.canards.com">www.canards.com</a>	Appeaux à canard (Mayday)	Trois livres de recettes de sauvagine.

**Publié par le Regroupement des  
Sauvaginaires du lac St-Pierre**

**Mise en page : Joanie Otis  
Impression : Page Cournoyer**